

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Huitième Commandement de Dieu, 209. — Nouvelle Bienheureuse, 212. — L'avenir de Limoilou, 213. — Méthode du bon catéchisme, 213. — Les Congrès, 214. — La Carte de France, 214. — Lettre de Kruger à Léon XIII, 214. — Lettre Collective de l'épiscopat prussien, 214. — Les Frères à l'exposition, 215. — Chine, 215. — Angleterre, 215. — Les "avale tout cru", 216. — Histoire vraie, 216. — L'action du prêtre, 220. — Les Martyres Franciscaines, 222. — Le couronnement de N.-D. de Fourvière, 224. — Calendrier, 224. — Memento hebdomadaire, 224.

Huitième Commandement de Dieu

(Suite)

*Faux témoignage ne diras
Ni mentiras aucunement.*

Parmi les mensonges pernicieux, deux sont particulièrement graves : le faux témoignage et la calomnie.

Le *faux témoignage* est le mensonge d'un témoin qui dit une chose fausse en justice, après avoir fait serment de dire la vérité. Quiconque est cité comme témoin devant un tribunal pour ou contre quelqu'un, est obligé en conscience et de comparaître et de faire serment. Ainsi l'exigent la justice due aux innocents et l'obéissance due aux magistrats. Dans sa déposition, le témoin ne doit ni taire ce qu'il sait, ni dire le contraire de ce qu'il sait. Dans l'un et l'autre cas, il ferait un faux témoignage.

Le faux témoignage est de sa nature un péché grave. Il ne pourrait devenir véniel que par défaut de consentement parfait. C'est qu'il renferme en lui seul trois péchés à la fois : un parjure, un mensonge et une injustice. Quand même le mensonge et

l'injustice ne feraient qu'un tort léger au prochain, le parjure fait toujours une grave injure à Dieu.

La *calomnie* consiste à ravir au prochain sa réputation en lui attribuant des péchés qu'il n'a point commis ou des défauts qu'il n'a pas. Quelquefois, elle se commet ouvertement, avec une malice infernale. Telle fut celle d'Aman envers les Juifs, de la femme de Putiphar à l'égard de Joseph, des deux vieillards de Babylone à l'endroit de Suzanne. D'autres fois, elle a pour cause l'imprudence et la légèreté. Tels sont les qualificatifs téméraires, les exagérations indiscrettes, les interprétations mal fondées.

Même dans ce dernier cas, la calomnie est un péché mortel, si elle met sur le compte du prochain des fautes ou des vices graves. Ce qui fait la malice de la calomnie, c'est qu'elle blesse deux vertus à la fois : la vérité et la justice. La vérité : parce qu'elle est un mensonge. La justice : parce qu'elle ravit au prochain ce trésor de la réputation dont le Saint-Esprit a dit qu'il est préférable aux plus grandes richesses. (*Prov. XXII,1*).

La *médiance* ressemble à la calomnie en ce qu'elle détruit injustement l'honneur du prochain ; elle en diffère, parce qu'elle n'emploie pas comme elle le mensonge. On peut la définir : *l'injuste manifestation des vices cachés ou des fautes secrètes d'autrui*.

Je dis *l'injuste manifestation*. Il est, en effet, des motifs qui permettent de révéler sans injustice les fautes et les défauts d'une personne. Ces motifs sont : l'intérêt légitime de celui qui parle, celui du coupable, enfin celui d'un tiers. Si vous êtes inculpé d'un délit grave, et que vous en connaissiez l'auteur, vous pouvez le désigner ; charité bien ordonnée commence par soi-même. Si, en le dénonçant à ses supérieurs, vous espérez corriger un pécheur dont vous êtes seul à connaître le désordre, la dénonciation ne sera point une médiance, mais plutôt un acte de charité. Si enfin, un ami vous demande des renseignements sur une personne qu'il va prendre à son service ou épouser, vous pouvez, tout en gardant la prudence voulue, en dire le mal que vous savez ; mieux vaut laisser pâtir le coupable que de faire souffrir l'innocent.

J'ai dit en second lieu : *l'injuste manifestation des vices cachés ou des fautes secrètes*. Parler, en effet, d'une chose publiquement connue, ce n'est point détruire la réputation, celle-ci étant déjà perdue. La publicité d'une faute peut résulter d'une sentence

rendue par les tribunaux : c'est la *publicité de droit* ; elle établit sans appel le déshonneur du coupable. D'autres fois, elle résulte de la divulgation qui en a été faite par un ou plusieurs témoins : c'est la *publicité de fait*. Une faute ou un défaut deviennent publics de cette manière, quand ils sont connus d'un assez grand nombre de personnes dans une localité, pour arriver promptement à la connaissance de tout le monde. Parler d'un péché que l'une ou l'autre de ces deux publicités a fait connaître, ce n'est pas commettre une médisance. Remarquez cependant qu'une faute autrefois publique, puis oubliée, ne peut être divulguée de nouveau ; car, une faute oubliée est une faute secrète.

Quoique la médisance ne soit pas, comme la calomnie, opposée à la vérité, elle est cependant un péché, parce qu'elle est opposée à la justice. Elle ravit, en effet, au prochain sa réputation, un de ses biens les plus précieux. Aussi, lisons-nous dans l'Écriture que *les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu.* (I Cor. VI, 10.)

Non pas que la médisance soit toujours un péché mortel. Il faut, pour cela, qu'elle cause un grave dommage à la réputation du prochain. Pour apprécier ce dommage, on doit considérer non seulement le mal qui est dit, mais encore l'autorité de celui qui médit et la dignité de celui qu'il attaque. Plus une personne est digne de foi, plus le dommage qu'elle fait par ses paroles est considérable. Plus une personne est élevée en dignité, plus aussi la médisance lui fait tort. Dire par exemple d'un enfant qu'il est menteur est faute vénielle ; ce pourra être une faute mortelle, s'il s'agit d'un personnage-très honorable.

La calomnie et la médisance étant de véritables vols, on peut y participer, comme au vol, de deux manières : positivement et négativement. On y participe positivement quand on les provoque, ou qu'on les encourage en les écoutant avec plaisir ; négativement, quand on pourrait s'y opposer et qu'on ne le fait pas.

Toute médisance est déjà une *violation de secret*. Néanmoins on réserve ce nom aux manifestations qui ne blessent pas la réputation du prochain, mais qui lui font de la peine ou causent du préjudice à sa fortune.

Un *secret* est une chose que le prochain a le droit et la volonté de tenir cachée. On peut être mis en possession du secret d'autrui de bien des manières : par un simple hasard, par indis-

création, par une confiance, par l'exercice de certaines professions, comme celles de médecins, d'avocats, etc.

De quelque manière qu'on ait connu un secret, on doit le garder. Le divulguer, serait un manque de charité, de justice, et même de fidélité, s'il s'agit d'un secret confidentiel. *Aimez votre prochain, dit l'Écriture, et soyez-lui fidèle dans l'union que vous avez avec lui. Si vous découvrez ses secrets, c'est en vain que vous essaieriez de le regagner.* (Eccli. XXVII, 18.) Ce n'est pas que la violation d'un secret soit toujours péché mortel. Pour cela, il faut qu'elle cause un dommage ou une peine considérable à la personne intéressée.

La loi du secret ne nous défend pas seulement de révéler les choses qui nous sont confiées; elle nous défend aussi de prendre connaissance *injustement* des secrets du prochain. Je dis *injustement*; car, des motifs graves peuvent en certains cas permettre de le faire. Ainsi, les parents ne pèchent pas en décachetant les lettres adressées à leurs enfants, quand ceux-ci sont encore sous leur dépendance: le devoir de la vigilance exige même qu'ils le fassent.

(à suivre)

Nouvelle Bienheureuse

Il y a quelques semaines a eu lieu, en la basilique de Saint-Pierre, la solennelle béatification de la vénérable Marie-Anne-Crescence Hoess.

Cette cérémonie, toujours magnifique, était rendue plus grandiose encore par la présence de très nombreux pèlerins.

La nouvelle Bienheureuse naquit à Kaufberen, diocèse d'Augsbourg, en Bavière, le 20 octobre 1682, de Mathias Hoess, humble tisserand, dépourvu des biens de la fortune, mais enrichi des grâces et de l'amour de Dieu, et de Lucie Harnmann.

Anne Hoess, à l'âge de 4 ans, parlait déjà de Dieu, et les choses de la religion faisaient ses plus douces joies.

La solitude l'attirait; elle passait des heures entières dans un coin de la maison paternelle, conversant avec Notre-Seigneur.

Celui-ci dit un jour à l'enfant privilégiée :

" Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes; donne-moi ton cœur, et tout ce qui est à moi t'appartiendra."

Parmi les communautés de femmes établies à Kaufberen, il y en avait une connue sous le nom de Maierhoff qui avait adopté la règle du Tiers-Ordre de Saint-François, dès l'année 1315; c'est là qu'Anne Hoes entra, le 16 juin 1703, et mourut en odeur de sainteté, en l'année 1744.

Quelques instants avant sa mort, son confesseur se souvenant que la religieuse avait prédit que l'archange Raphaël l'assisterait dans sa dernière heure, lui demanda :

" Ma mère, saint Raphaël viendra, sans doute, bientôt ?

" Il est déjà là . . . " répondit simplement la mourante.

Un instant après, elle rendait sa belle âme à Dieu.

La cérémonie publique a commencé le matin, vers 9 heures, devant une foule nombreuse qu'on peut évaluer à 35,000 personnes environ, dont 6,000 pèlerins bavarois.

L'avenir de Limoilou

Des capitalistes viennent de faire l'acquisition de tous les lots de grève de la concession Jones, depuis la propriété Blondeau, dans Limoilou. Ils ont en même temps acheté les terrains de l'Hôtel-Dieu, dans le voisinage immédiat de ces lots de grève. L'ancienne propriété Jones qu'ils ont achetée de M. Nelson, d'Ottawa, qui en avait hérité, a une étendue de soixante arpents.

C'est l'intention de ces capitalistes d'y établir différentes industries, de diviser en lots l'ancienne propriété de l'Hôtel-Dieu, et d'y construire des résidences pour le personnel ouvrier.

Limoilou s'est beaucoup développé depuis quelques années, et il est facile de prévoir qu'il est destiné à devenir un centre important avant longtemps.

Méthode du bon catéchiste

Garçons et filles ont les bras croisés et regardent le catéchiste. Celui-ci lit une demande; après quoi, sans parler, il désigne celui ou celle qui doit répondre. Tous les enfants sont ainsi forcément attentifs; on peut se contenter de poser une ou deux questions seulement au même enfant, à la condition de les tenir tous en éveil. C'est le point important. Mais, dans ce cas, le

catéchiste doit être immobile pour surveiller toute l'assistance et pour voir si tous les yeux sont tournés vers lui.

Les Congrès

La mode est aux Congrès, et se généralise partout. Il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Les Congrès, a dit le cardinal Coullié, sont actuellement le moyen que les idées prennent pour l'éprouver d'abord, pour s'imposer ensuite à l'attention d'un monde distrait, s'affirmer, s'affermir, et devenir, de particulières qu'elles étaient, les formes générales et dominantes de l'opinion publique.

La Carte de France

Dans la fameuse carte de France composée de pierres précieuses, don du tzar, à l'Exposition de Paris, Domremy est marqué en lettres d'or, à l'égal des plus brillantes cités.

Lettre de Kruger à Léon XIII

Un hebdomadaire londonien publie le passage suivant de la lettre adressée par le président Kruger à Léon XIII :

“ Il a plu à Dieu de laisser écraser notre nation. Mais les Boers ne sont ni conquis, ni découragés. L'enthousiasme patriotique dont ont fait preuve mes enfants sur tant de champs de bataille n'est pas près de s'éteindre.

“ Je me retire momentanément de la lutte, parce que je suis vieux et malade, mais je place toute ma confiance en la miséricorde divine.

“ Permettez-moi, Saint Père, de vous exprimer toute ma gratitude pour la sympathie dont vous avez constamment fait preuve envers nous. Je suis certain que vous continuerez à unir vos prières aux nôtres pour le triomphe de notre peuple.”

Lettre Collective de l'épiscopat prussien

La Semaine Religieuse de Cologne vient de publier la lettre collective que l'épiscopat prussien a rédigée, lors de sa dernière réunion générale à Fulda, et qu'il a adressée, le 23 août, au clergé séculier et régulier de la monarchie prussienne.

Cette lettre a pour objet l'Encyclique *Rerum novarum*.

Après avoir exprimé sa joie de pouvoir constater les fruits que cette Encyclique a portés, les patronages ouvriers, les associations qu'elle a fait naître, l'épiscopat prussien recommande de donner à ces associations et à ces patronages une base *foncièrement* chrétienne.

Il recommande d'appliquer les *principes religieux*, même dans les œuvres et dans les tendances qui ne visent que les intérêts matériels.

“ Les principes immuables de notre sainte religion ne permettent pas, dit l'épiscopat, de soutenir que des tendances économiques, telles que l'amélioration de la situation de l'ouvrier, l'augmentation de son salaire, etc., n'ont rien à faire avec la religion, et que l'on peut manifester ces tendances sans se soucier des doctrines de Jésus-Christ et de sa sainte Eglise. ”

Les Frères à l'exposition

3 Grands prix, 13 médailles d'or, 21 médailles d'argent, 14 médailles de bronze, 7 mentions honorables, soit, au total, 58 récompenses, tel est le résultat du brillant tournoi pédagogique dans lequel l'Institut de J.-B. de La Salle vient de justifier, une fois de plus, la confiance dont il est honoré.

Chine

Un double courant se manifeste parmi les puissances. Les unes, comme la Russie, le Japon, les Etats-Unis, retirent leurs troupes; les autres, au contraire, préconisent une action immédiate. Le maréchal de Waldersee manifeste l'intention d'entamer avec les contingents allemands, anglais, français et italiens, une campagne vigoureuse pour séparer la cour des provinces du Centre.

Angleterre

Les élections pour la Chambre des Communes sont enfin terminées.

Sont élus : 401 ministériels, 269 membres de l'opposition. Décompte fait des gains et des pertes, le Cabinet Salisbury gagne deux sièges.

Les "avale tout cru"

Il vient de se fonder, à Chicago, une secte d'"avale tout cru."

Les adhérents s'engagent, en effet, à ne plus manger d'aliments cuits. Dans la séance où a été organisée la Société, le président a prononcé un long discours (c'est ainsi que commencent toujours les Sociétés), dans lequel il a dit, entre autres choses : "Jamais un chêne n'est sorti d'un gland brûlé, le mais cuit ne germera jamais si on le plante, les châtaignes grillées n'ont jamais produit un châtaignier, et on n'a jamais récolté d'arachides en plantant celles qui aient été grillées. Tout ce qui est vivifiant dans n'importe quoi est détruit par le feu."

Les "avale tout cru" estiment qu'en suivant ce régime, les hommes deviendront des géants et éviteront toutes les maladies.

En êtes-vous ?

Histoire vraie

(Suite)

Tous les gens du village qu'habitait Eugénie étaient allés à la ville voisine pour la grande foire annuelle. Il ne restait à la ferme du fils Verdéroux qu'un valet à moitié idiot pour panser le bétail, et une servante chargée de garder le petit Paulin, que sa mère n'avait pas voulu emmener par crainte du mauvais temps, et parce que l'enfant n'était pas agréable. Il avait toujours été volontaire. Maintenant, il était capricieux, méchant, tout-à-fait intracable. Il savait que les gens de la ferme avaient ordre de ne le contrarier en rien. C'était, dans toute la force du terme, un enfant gâté.

Le jour commençait à baisser, l'orage grondait depuis une heure, quand la barrière s'ouvrit. Un pauvre vieux, traversant la cour, se dirigea vers la maison.

Il ne fallait pas qu'il fût du pays, le malheureux, pour ne pas savoir qu'à cette ferme, non seulement on ne faisait pas

l'aumône, mais encore que les chiens étaient dressés à mettre en fuite quiconque avait l'air d'un quêteur de pain.

La servante, profitant de ce qu'elle était seule, s'appretait à donner quelque chose au vieillard, quand Paulin, digne fils de ses parents, s'y opposa de toutes ses forces.

— Je ne veux pas, entends-tu, Jacquette, que tu donnes quoi que ce soit à cet homme.

La servante allait passer outre ; mais le méchant drôle se jeta sur elle, et la griffa comme l'eût fait un chat en colère.

— Quand je te dis que je te le défends, cria-t-il hors de lui ! Si tu me désobéis, je le dirai à maman qui te mettra à la porte... Attends ; tu vas voir comme je vais l'arranger, ton bonhomme.

Joignant l'action à la parole, il ramassa une pierre qui était à ses pieds, et la lança sur le vieillard aussi violemment qu'il put.

Celui-ci se recula, suffoqué d'un accueil sur lequel il ne comptait sans doute pas. Puis, d'un geste lent et fatigué, il essuya son visage trempé de sueur ; et comme mû par un ressort, sans mot dire, il avança vers la maison.

— Ah ! tu n'en as pas encore assez, cria le gamin sans cœur, que cette muette résistance exaspérait ; eh bien ! en voilà encore, ... tiens... encore, tiens. Et les pierres, prises à un tas qui était près de la grange, pleuvaient sur le vieillard.

Du seuil de l'écurie, le valet, vraie brute, applaudissait aux proesses de son jeune maître et l'encourageait à taper dur.

La servante, indignée, s'interposa :

— En voilà assez, hein ! Qu'on ne donne pas aux malheureux, c'est possible ! Mais qu'on les assomme comme des bêtes malfaisantes, c'est autre chose. — Et vous, grand niais, ajouta-t-elle, en se tournant vers le valet, vous n'avez pas honte d'encourager cet enfant à faire des choses pareilles ? Il n'est peut-être pas assez mauvais déjà !... Faut pas que vous ayez de cœur !...

Après un moment d'hésitation, le mendiant était sorti de la cour. L'une des pierres l'avait atteint au front. Il épongeait le sang qui coulait de sa blessure, se mêlant aux gouttes d'eau qui commençaient à tomber et que le vent, très violent, lui jetait au visage.

Une demi-heure plus tard, l'orage éclatait avec une violence inouïe. La pluie tombait par torrents, inondant les champs, ravinant les chemins. Il plut ainsi durant plusieurs heures.

Tout le monde reposait à la maison qu'habitaient Julien Verdéroux et Célestine Gardon, quand, brusquement, dans le grand silence de la nuit, un cri retentit, un cri si lugubre, si déchirant que chacun se dressa, le cœur plein de trouble.

Qui donc avait lancé dans la campagne cette plainte navrée ?

Personne n'aurait pu le dire. Seule, la servante, qui s'était endormie, l'esprit hanté par la triste scène de l'après-midi, en eut la révélation.

— Le mendiant de tantôt, pensait-elle, qui, peut-être, se meurt de faim.

Presqu'aussitôt, un second cri, plus faible que celui-là, mais qui ressemblait à l'autre, comme le cri d'un jeune faon blessé peut ressembler au cri d'un vieux cerf aux bois, vint de nouveau jeter l'alarme chez les habitants de la ferme.

Cette fois, personne ne s'y était trompé. Si dénaturée qu'elle fût par la souffrance ou l'angoisse, tous avaient reconnu la voix de l'enfant des maîtres.

Le lendemain matin, quand, après une tournée matinale dans ses prés où l'herbe drue, émaillée de fleurs d'or, appelait la faucieuse, Julien Verdéroux rentra au logis. Il précédait une petite charrette à bras que deux paysans robustes poussaient devant eux. Il les avait rencontrés à deux cents mètres, qui venaient vers le logis, amenant un vieillard que leur chien avait découvert couché dans un fossé à moitié rempli d'eau. La charrette stationna à la porte de la maison.

Lentement, et avec une sorte d'appréhension, Julien souleva la vieille limousine qu'on avait jetée sur le cadavre.

Il recula tremblant, épouvanté, pâle comme le cadavre qu'il avait sous les yeux.

Ce mort, c'était son père, le vieil Auguste Verdéroux !

— C'est le mendiant que votre fils a chassé hier à coups de pierres, s'écria la servante, en proie à une vive agitation.

L'infortuné vieillard apparut à tous, le corps raidi par son séjour dans l'eau, ayant au front un grand trou ; et cette vision inattendue parut si terrible à Célestine, qu'elle cacha ses yeux dans ses mains.

Pourtant, elle se remit bien vite.

“Chassez le naturel” il revient au galop !”

La première émotion passée, elle alla même jusqu'à s'emporter contre la victime de son enfant.

— Qu'avait-il besoin aussi, ce vieux, de venir surprendre les gens ?

C'est sa visite, sûrement, qui aura porté malheur au petit. Il faut qu'il ait jeté un sort à Paul pour que, depuis la nuit, le pauvre petit souffre tant !

Dans sa pensée, ce cri qui les avait tous terrifiés, était un cri de malédiction ; et la preuve c'est que l'enfant avait répondu immédiatement par un cri semblable. . . .

— Il n'y a pas de sort, gémit sourdement Julien Verdéroux. C'est le châtement de Dieu qui commence pour toi, pour moi, pour l'enfant. Car, tous les trois, nous avons été coupables envers mon père.

Et, pleurant à chaudes larmes, il s'agenouilla dans la boue, auprès de la charrette funèbre.

De ce jour-là, on ne vit plus chez Julien que des visages lugubres.

Le père, dévoré de remords, restait sans volonté, dégoûté de tout.

La mère ne quittait plus le chevet du lit où son fils se tordait dans des souffrances atroces. Elle souffrait elle-même d'un mal étrange, comme si du feu coulait dans ses os à la place de la moëlle, comme si des bêtes s'acharnaient à déchirer ses membres aux articulations. Les médecins appelés ne purent soulager ni la mère, ni l'enfant. Leur science échouait contre quelque chose de surnaturel qui les déroutait complètement.

La servante, qui soignait les deux malades avec un dévouement admirable, ne s'y trompait pas. Comme son maître, elle voyait là un châtement de Dieu qui punissait ces deux infortunés, parce qu'ils n'avaient pas observé son quatrième commandement.

Qui oserait dire que cette paysanne n'avait pas raison ? . . .

À quelque temps de là, le jour où le même coup de bûche mettait en terre sa femme et son fils morts, repentants et absous, Auguste Verdéroux prit à part sa sœur et Blanche, qui, la cérémonie funèbre terminée, se disposaient à regagner leur pauvre logis.

— Ma sœur, dit-il d'une voix très triste, mais très résolue, je te laisse tout ce qui me reste de ma fortune. De cette façon, tu pourras vivre et faire vivre ta fille. Si le père — Dieu ait son âme — voit ce que je fais en ce moment, il demandera pardon pour moi au bon Dieu. Il me pardonnera lui-même le grand

crime que j'ai commis le jour néfaste où il a dû quitter ma maison, parce qu'on l'insultait lâchement, et qu'on lui reprochait son pain.

Et comme la mère et la fille, émues profondément, lui disaient :

— Alors, tu demeureras avec nous ?

— Non, non, s'écria-t-il, je me fais mendiant. Au surplus, regardez mon costume.

Après l'enterrement, il avait quitté ses habits du dimanche, qu'il avait revêtu pour la cérémonie ; il avait mis sa blouse la plus vieille, ses chaussures les plus usées ; il avait pris un bâton et une besace. Et c'est ainsi habillé qu'il avait eu son entretien avec sa sœur et sa nièce.

Blanche et sa mère recoururent aux plus tendres supplications pour qu'il restât avec elle. Ce fut en vain. Auguste Verdéroux passa le seuil de sa porte, résolu de ne plus jamais le franchir.

Depuis lors, il va le long des . . . , mendiant de quoi vivre. Se contentant de peu, il aide à . . . s'aumônes qu'il reçoit de plus malheureux que lui encore.

Il expie ainsi sa faute contre le quatrième commandement de Dieu.

Quant à Blanche Vigné, elle a fait sa première Communion, le jour de la Visitation de la sainte Vierge. Quoique riche de l'héritage de son oncle, elle n'a pas voulu de costumes opulents pour ce jour si beau. Mais, elle a obtenu sans peine de sa mère qu'on habillât des pieds à la tête deux petites camarades pauvres de son village. . .

Enfants, apprenez par cette histoire véridique que si Dieu bénit toujours l'enfant qui honore son père et sa mère, il maudit le malheureux qui les outrage, ou les abandonne dans leurs besoins.

Dites donc souvent, avec le prophète-royal :

Mon Dieu, inclinez mon cœur à la pratique de vos saints commandements et détournes-le de l'avarice (Ps. CXVIII).

CAILLAUD.

L'action du prêtre

(Suite)

Etre homme

Ce dernier mot de l'Apôtre résume à merveille la valeur, toute la valeur qui marque le prêtre arrivé au niveau de sa

vocation. Homme de Dieu, sans doute, mais homme. Homme à la vérité, mais homme de Dieu. Il ne faut pas ôter un mot à la formule inspirée.

On voit des prêtres qui mettent la perfection à ne plus rien avoir d'humain, et qui pour cela prennent un faux air mystique, et je ne sais quoi d'efféminé : ils jouent à l'ange. D'autres affectent des manières toutes contraires, et, à force de vouloir paraître hommes, ne laissent plus rien voir du prêtre. "Ni si haut, ni si bas," disait Pascal. Il faut que le prêtre soit homme, au sens viril et parfait de ce mot : la mâle énergie, le sens du sérieux, la droiture sans équivoque, le culte de l'honneur vrai, le goût de l'initiative et de la responsabilité ; enfin tout ce qui marque la maîtrise et la personnalité d'un homme qui a charge d'âmes et qui est conducteur de consciences ; le prêtre doit, si je puis ainsi parler, respirer tout cela et le laisser d'abord sentir à quiconque l'approche. A lui, plus qu'à personne, il importe que "rien ne soit étranger de ce qui est humain." On veut, tout à la fois, qu'il connaisse l'humanité, qu'il en comprenne les besoins et les misères, et qu'il soit, lui, un fort et un vaillant : *Vir fortis et potens*.

Ce n'est pas assez qu'il sache la théologie et toutes les choses d'église : il doit savoir encore gouverner sa paroisse, non moins bien que le maire sa commune : tenir sa comptabilité aussi exactement que le percepteur tient la sienne ; lire et écrire correctement comme l'instituteur, mieux que l'instituteur. Parle-t-il avec les paysans ; il ne leur paraîtra pas inférieur dans la connaissance générale de ce qui peut les intéresser : il lui suffira de quelques notions élémentaires et usuelles pour leur laisser voir qu'il a pénétré mieux qu'eux-mêmes la terre qu'ils foulent à leur pieds et le ciel qui s'étend sur leurs têtes. Il faut même "qu'au château," s'il en a un dans sa juridiction, il ne laisse pas de se montrer égal à lui-même et à son caractère sacré. Non qu'il doive se piquer d'être un mondain, de discourir des toilettes, de faire un salut comme un parfait gentilhomme ; ce serait pour le moins déplacé. Mais il doit se présenter là, converser et agir, en homme qui sait le monde et peut s'y mouvoir, sans s'y assimiler. Tout cela fait l'homme, donne de la valeur à l'homme, rend l'homme estimable et puissant ; c'est comme une préparation de l'homme de Dieu, ou, pour mieux dire, c'est l'endroit par où il demeure en contact avec l'humanité et devient capable de l'impressionner.

Sur ce fonds de forces et de qualités naturelles, mettez ce qui constitue la valeur surnaturelle du prêtre : la grâce intime et permanente qui l'a fixé dans la hiérarchie ; l'autorité de l'Eglise dont il est investi en son rang et dans son ministère propre ; le verbe de vie et les choses d'éternité dont il est, en son lieu, le gardien et le dispensateur ; la part qu'il s'en fait tout le premier pour mettre sa conscience et sa conduite sous l'inspiration habituelle de l'Esprit de Dieu ; les vertus, enfin, énergies saintes qui font le pasteur et l'apôtre ; unissez ensemble ces dons et ces talents d'ordres divers ; et vous aurez, même si la mesure en est médiocre, une personnalité éminente, dépassant les autres hommes de toute la hauteur du sacerdoce et pouvant les approcher par la double influence de ce qu'il a de commun avec eux et de ce qui l'en distingue éminemment. C'est la pleine et toujours belle personnalité de l'*Homme-Dieu*.

Je ne demande pas, mes jeunes amis, si un tel homme doit faire du bien aux âmes : ce serait demander si la vie de Dieu même peut être sans effet, l'action de son Christ sans portée, les forces les plus hautes et les plus pénétrantes sans résultats. Ne voyez-vous pas que nous touchons à l'essence intime des choses, et que l'histoire des idées et des instructions, autant que celle des consciences, déposent victorieusement, ici, en faveur du principe de causalité ? L'eau coule : la lumière brille ; les fleurs exhalent des parfums et des sourires : l'homme de Dieu fait le bien.

(à suivre)

Les Martyres Franciscaines

Nous extrayons les lignes suivantes de l'*Almanach des Missions franciscaines* pour l'année 1901.

Sept Douleurs et sept Allégresses

"Je puis dire que j'ai cinq Frères-Mineurs," s'était écrié le Patriarche d'Assise, en apprenant le martyre des apôtres du Maroc."

"Le baptême de sang a été donné cette année aux Franciscaines Missionnaires de Marie, leur Mère fondatrice peut dire aussi dans une joie mêlée de douleurs :

"J'ai sept Franciscaines Missionnaires de Marie."

“ Mère Marie-Hermine et ses six compagnes avaient fondé, au mois de mai 1899, une maison à Tai-wien-fou, au centre du Chan-si. Quoique bien jeune, l'œuvre était riche d'espérances, les premières difficultés de la langue surmontées, le dispensaire encombré de malades, l'orphelinat de quatre cents enfants accoutumées au travail, à l'ordre, à l'obéissance.

“ L'orage est venu, la mission tout entière a disparu dans la tourmente. Les sept blanches victimes qui semblent n'avoir touché le sol chinois que pour y empourprer leur vêtement sans tache, ont pu offrir au Roi des martyrs, avec les prémices de leur apostolat, celui du sang de l'Institut.

“ Une dépêche, confirmée depuis par une lettre de Mgr Césaire Shang, est venue apprendre la triste et glorieuse nouvelle.

“ *Mgr Grassi, Mgr Fogolla, les PP. Elie et Balat et sept Religieuses ont été massacrés à Tai-wien-fou.*

“ Ces Religieuses étaient : *Mère Marie-Hermine, de Bourgogne, Mère Marie de la Paix, de Balsena, Mère Maria-Chiara, de Parme, Sœur Marie de Sainte-Nathalie, de Bretagne, Sœur Marie de Saint-Just, de Bretagne, Sœur Marie-Adolphine, d'Assendrecht, Sœur Marie-Amandine, de Hasselt.*

“ La main de DIEU a pesé lourdement sur ce vicariat ; le glaive chinois n'a épargné ni les deux pontifes, blanchis dans les missions, ni les apôtres, ni le jeune et faible troupeau de MARIE Immaculée.

“ Un chrétien du Chan-si, réfugié à Tien-tsin, a raconté que le 9 juillet, le gouverneur Yu-tien fit venir dans son palais les Evêques, les Missionnaires, les Religieuses et beaucoup d'autres. Après les avoir interrogés à son tribunal, il prononça contre eux la sentence capitale.

“ Les têtes des victimes furent ensuite exposées aux portes de la ville.

“ C'est tout ce qu'on connaît jusqu'ici. Nul n'est venu redire quelles ont été les dernières souffrances, les dernières pensées des Missionnaires. Pourtant il nous est aisé de le deviner. Dans une lettre, écrite en février 1900, Mère Marie de la Paix, Assistante de la maison du Chan-si, annonçait les sévices de la persécution dans le vicariat voisin du Chan-Tong.

“ Sereine et calme sous la menace de la mort prochaine, elle ajoutait :

“ La grâce du martyr est si grande que je n'ose l'espérer

“ C’est une grâce de choix que les âmes privilégiées obtiennent, que les âmes héroïques seules peuvent ambitionner. En tout cas, il y a un martyr auquel toutes nous pouvons aspirer, c’est le martyr de l’amour. Oh ! demandez-le à JÉSUS, pour moi. Qu’il me donne cet amour héroïque et généreux pour l’aimer toujours davantage, et le faire aimer des âmes qui nous entourent et qui attendent tant de nous ! ”

“ DIEU, pourtant, les a jugées dignes et les a choisies.

“ Mère Marie-Hermine était Supérieure. Son âme comme son nom, était bien l’image de l’hermine bretonne qui meurt plutôt que de se souiller.

“ A sa suite, les Franciscaines Missionnaires du Chan-si ont lavé leur robe dans le sang de l’Agneau.

“ *Potius mori quam fedari.*

“ Elles restent à jamais pour tout l’Institut des Franciscaines Missionnaires de Marie cruellement et glorieusement frappé.

Sept Douleurs et Sept Allégresses.

P. S. Comme nous finissons d’imprimer ces lignes, il arrive des Sœurs Franciscaines du Japon (Léproserie de Nangasaki) un détail important, au sujet de ce massacre abominable. D’après ce que ces Sœurs écrivent, c’est bien en haine de la foi que les héroïnes de Tai-uien-fou ont été mises à mort. Le vice-roi, qui venait de recevoir à sa table et de combler de gracieusetés les deux Evêques et les deux Pères missionnaires franciscains qui ont été martyrisés en mêmes temps que les sept Sœurs, les a réunis tous ensemble et leur a d’abord demandé d’apostasier en même temps qu’il leur offrait toutes sortes d’avantages temporels, s’ils renonçaient à la foi chrétienne. Sur leur refus il commanda et fit exécuter la décapitation, séance tenante.

Calendrier

25	DIM	*r	XXV ap. Pent. et 5 Nov. Ste Catherine, vierge et martyr. <i>Kyr.</i> des ôbls Vép. à cap. du suiv. mém. du préc., du dim. et de S. Pierre d’Alexandrie, év. et mart.
26	Undi	b	S. Sylvestre, abbé.
27	Mardi	b	S. Léonard de Port-Maurice, confesseur.
28	Mercur.	†vr	De la férie.
29	Jendi	†vl	Vigile de S. André.
30	Vend.	r	S. André, ap., 2 cl.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Ludger, le 28 ; à Saint-Maxime, le 30 ; à la Basilique, le 2 décembre, à Berthier, le 4.

Directeur, M. l’abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.